

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0064/PR/MEFPCP portant affectation d'un terrain sise à Ali-Sabieh pour la création d'une usine de « Cimenterie ».

n° 2010-0064/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

23 janvier 2010

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2010

Date du numéro

31 janvier 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 janvier 2010.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté à titre onéreux à la Société Ashoura une parcelle de terrain d'une superficie de 2,5 ha environ sise à Ali-Sabieh sur la rive gauche de l'Oued Dounyar.

Article 2

Le coût par mètres carrés de ce terrain est de 250 FD/m².

Article 3

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une usine de « Cimenterie ».

Article 4

Dans le mois de la date du présent Arrêté la Directrice des Domaines fera remise de ladite parcelle à la Société Ashoura. Un procès-verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 5

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.
